



L'IMPACT DU TREMBLEMENT DE TERRE DU 12 JANVIER 2010 SUR LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE

Rapport produit par l'Institut Interuniversitaire de Recherche et de Développement
(INURED), Port-au-Prince, 22 Février, 2010

Table des matières :

1. La situation de l'enseignement supérieur avant le tremblement de terre

1.1 Situation générale

1.2 L'Université d'État d'Haïti (UEH)

1.3 Conclusions/Recommandations

1.4 Références

1.5 Annexes

- 1. Liste des institutions d'enseignement supérieur d'Haïti en 2008**
- 2. Effectifs des étudiants et des professeurs en Haïti en 2005 et 2006**
- 3. Estimations des effectifs totaux par niveau d'études et par type d'établissements pour l'an 2006**
- 4. Tableau de répartition des établissements d'enseignement supérieur selon leur statut**
- 5. Quelques données sur l'Université d'État d'Haïti (UEH)**

2. L'impact du tremblement de terre sur l'enseignement supérieur

2.1 Bilan photographique de l'impact du séisme sur les bâtiments de quelques IES publiques et privées de Port-au-Prince



I. La situation de l'enseignement supérieur avant le tremblement de terre

Situation générale

1.1 Situation générale

Le système d'enseignement supérieur haïtien comprenait, avant le séisme du 12 janvier 2010, au moins 159 institutions (cf. Annexe # 1). Il était constitué, d'une part : d'un réseau réduit d'institutions d'enseignement supérieur (IES) publiques composé essentiellement de l'Université d'État d'Haïti ou UEH (avec ses 18 composantes, dont 11, y compris 8 facultés, 2 écoles et 1 institut, localisées dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince [PaP], et 3 facultés et 4 écoles localisées en province), et de 13 autres IES affiliées ou indépendantes de l'UEH, localisées soit à PaP, soit en province ; et d'autre part, d'un réseau extensif d'IES privées, de qualité très variable, composé d'une dizaine d'institutions de qualité et de plus d'une centaine d'autres institutions (souvent d'origine confessionnelle) dont moins de 1/3 avaient reçu l'autorisation de fonctionner de la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DESRS) en 2008. On peut compter parmi les meilleures IES d'Haïti celles qui sont membres de la Conférence des Recteurs et Présidents d'Université de la Caraïbe ou CORPUCA, laquelle fait partie du réseau international des IES de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), un organe de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), et de l'Organisation Universitaire Interaméricaine (OUI). Ce sont notamment, la CTPEA, l'ENST, l'ESIH, l'INUQUA, l'Université Caraïbe, l'UEH, l'UNDH, et l'UniQ. Notons ici qu'il n'est pas clair sur le plan juridique, entre la DESRS et l'UEH, laquelle des deux a autorité sur l'enseignement supérieur privé en Haïti (Il y a de l'ambiguïté dans les textes sur ce point qui mérite d'être levée. Tandis que l'article 208 de la Constitution en vigueur dit que l'enseignement supérieur peut être dispensé par des « écoles supérieures privées agréées par l'État », l'article 211 affirme que « L'autorisation de fonctionner des Universités et des Ecoles Supérieures Privées est subordonnée à l'approbation technique du Conseil de l'Université d'Etat [d'Haïti] », laquelle est déclarée « autonome » [vis-à-vis de l'État] par l'article 208). Sur les 159 IES répertoriées, seulement une vingtaine était localisée dans d'autres départements que celui de l'Ouest où le reste était concentré, et là presque exclusivement dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince, et pire encore, surtout dans l'une des sept communes, celle dénommée commune de Port-au-Prince, qui a été la plus affectée de toutes les communes par le séisme du 12 janvier 2010. C'est dans cette commune que se trouvaient aussi concentrés les bâtiments ministériels, le Palais présidentiel, l'Assemblée Nationale et le Palais de Justice qui ont été tous détruits ou sérieusement endommagés.

Le système ne desservait qu'une fraction incertaine mais certainement infime des diplômés de l'enseignement secondaire. Des statistiques de valeur incertaine estimaient la population estudiantine d'Haïti en 2006 à 40.000, dont 28.000 dans des IES publiques et 12.000 dans des IES privées (MENFP, 2007, cité dans Wolff, 2008, p.5). La capacité d'accueil des IES d'Haïti étant très limitée, beaucoup de bacheliers haïtiens pouvant obtenir des bourses ou ayant les moyens de financer leurs études à l'étranger se rendent surtout en République Dominicaine, au

Canada, et aux États-Unis pour y poursuivre leurs études, et souvent, ne reviennent pas à l'issue de leur formation. Une proportion importante des diplômés du système, pour la plupart éduqués aux frais du contribuable haïtien, avaient émigré au cours des dernières décennies, surtout en Amérique du Nord et en Europe, à cause des turbulences politiques, économiques et sociales qu'a connues le pays. Maintenant, le séisme du 12 janvier 2010 aura emporté une proportion encore inconnue mais certainement importante de ce qu'il restait des cadres qualifiés du pays. Radio France Internationale rapporte sur son site Internet que 40% des agents de la fonction publique haïtienne seraient portés disparus depuis le séisme (RFI, *Sarkozy accorde la priorité à la reconstruction de l'État haïtien*, mercredi 17 février 2010).

Le développement historique de l'enseignement supérieur en Haïti peut se résumer brièvement de la façon suivante. Avant les années 1980, la principale, sinon l'unique IES du pays était l'UEH, qui assurait une formation de qualité à une élite constituée surtout de juristes et d'économistes, mais aussi de médecins et de pharmaciens, d'ingénieurs, d'administrateurs et de comptables, et d'hommes et quelques femmes de lettres qui étaient les cadres du pays. En 1981, l'UEH avait un effectif de 4.099 étudiants, répartis de la manière suivante : 26% à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques, 25% à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, 17% à l'INAGHEI [administration et gestion], 11% à la Faculté des Sciences et de Topographie, et seulement 5% à la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire, deux domaines pourtant de grande importance pour un pays avant tout agricole (Library of Congress, 2001). L'effectif total des étudiants en Haïti a été estimé à 20.000 en l'an 2000 (MENJS, 2004). Il y avait à l'UEH en tout 559 professeurs en 1981 (il y en avait 207 en 1967) (Library of Congress, 2001). L'UEH affiche sur son site Internet que ses professeurs étaient au nombre de 700 en 2009, avant le séisme. La liste des 159 IES indique que parmi la centaine environ des IES privées dont les dates de fondation sont connues, seulement 3 datent d'avant 1980, et 10 d'avant 1986. C'est la période post-constitutionnelle de 1987 qui a vu le foisonnement incontrôlé des IES privées, dont beaucoup n'ont d'université que le nom. Le document de Stratégie Nationale d'Action pour l'Éducation Pour Tous (SNAEPT) qui sert de guide à l'action gouvernementale en matière d'éducation en Haïti tire la conclusion qu'« En ce qui concerne le sous-secteur de l'enseignement supérieur haïtien, le constat le plus évident est qu'il évolue dans l'anarchie généralisée. Sans aucune préoccupation des normes et des standards de base, des établissements d'enseignement supérieur voient le jour sous la dénomination d'université. » (MENFP, 2007, p. 48).

La détérioration qualitative qui prévaut depuis les années 1980 affecte tous les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés. Le diagnostic suivant qui est dressé dans le document de consultation du Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation (GTEF), une commission présidentielle, dont l'auteur est une personne bien au courant du dossier éducation d'Haïti, résume la situation de l'enseignement supérieur haïtien de manière très pertinente :

[I]l n'existe actuellement aucune structure qui coordonne les activités des institutions d'enseignement supérieur et universitaire.... Cela fait qu'aujourd'hui ces institutions

poussent comme des champignons à travers le pays en dehors de tous critères et exigences spécifiques et de normes de qualité.... Le fort taux d'accroissement de l'offre privée d'enseignement supérieur et universitaire observé au cours des quinze dernières années a facilité l'accès d'un plus grand nombre de jeunes à un niveau de formation plus élevé. Il demeure toutefois que la majorité des élèves qui proviennent des familles à faibles revenus et qui ont bouclé avec succès leurs études secondaires ne peuvent pas encore accéder à ce niveau d'enseignement, le nombre de places étant très limité à l'Université d'Etat d'Haïti et les coûts de formation sont trop élevés dans le secteur privé.... La plupart des programmes de formation mis en place sont mal conçus et leurs contenus le plus souvent vieux de quelques années n'ont pas été renouvelés dans le sens des nouvelles connaissances enregistrées dans les domaines de la science et de la technologie.

Le corps professoral à ce niveau d'enseignement est constitué d'environ un millier de professionnels s'adonnant partiellement à l'enseignement. En effet, un bon nombre de ces cadres travaillent à plein temps dans l'administration publique ou dans des organismes privés. La loi sur la fonction publique permet à un fonctionnaire de s'absenter de son poste en vue de dispenser un certain nombre d'heures de cours dans des établissements d'enseignement secondaire et supérieur. Bon nombre de ces professeurs se retrouvent à la fois dans les institutions d'enseignement supérieur privées et publiques. Ils travaillent parfois dans trois ou quatre établissements différents, à raison de trois ou quatre heures hebdomadaires pour chaque cours. Très peu d'entre eux ont un statut de professeurs à temps plein, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Avec l'accroissement du nombre d'institutions d'enseignement supérieur durant ces dernières années, de nombreux cadres détenteurs d'une simple licence sont venus grossir les rangs du corps professoral. En fait, un très faible pourcentage d'enseignants à ce niveau (environ 10 %), sont détenteurs d'une maîtrise. Le pourcentage de professeurs détenant un doctorat est encore plus faible. Il n'existe pas de programmes de recherche systématique dans le système universitaire, qu'il s'agisse de recherche appliquée ou fondamentale et au niveau de l'Université d'Etat, les allocations budgétaires pour la recherche sont inexistantes. La recherche qui devait constituer une des fonctions essentielles de l'université est également négligée dans le secteur privé pratiquement pour les mêmes raisons : allocation budgétaire inexistante ou insuffisante, mission de l'université insuffisamment définie, manque d'articulation avec le secteur de la production. Soulignons toutefois que certaines activités de recherche se réalisent de façon sporadique sous forme d'études, de recherche appliquée ou de recherche-action financées en majorité par des organismes internationaux. (GTEF, 2009, section 3.9)

On ne saurait trop insister sur les déficiences du système d'enseignement supérieur dans son état d'avant le séisme, en ce qui concerne les éléments essentiels d'un IES digne de ce nom que constituent un corps professoral et des bibliothèques et des laboratoires de qualité. La situation qui prévalait dans laquelle la grande majorité des professeurs étaient des vacataires titulaires seulement d'une licence, mal payés et sur base d'heures de cours assumées, et souvent absentéistes, a d'énormes conséquences pour les IES. Comme le reconnaît un document de travail du MENFP :

Cette situation a des conséquences néfastes sur la qualité de la formation supérieure en général : il y a de toute évidence un manque de disponibilité des professeurs pour encadrer les étudiants, pour participer à la vie de l'institution, pour contribuer au développement d'une expertise sur les problèmes de la société haïtienne et à la production du savoir qui, en retour, aide à enrichir l'enseignement dispensé.

L'état lamentable des bibliothèques et des laboratoires de sciences, lorsqu'il y en a, ne fait qu'aggraver la situation :

«... aucune des institutions ne possède une vraie bibliothèque de niveau universitaire, les manuels d'enseignement et la documentation font sévèrement défaut. La consultation en ligne de document n'est pas offerte aux étudiants, c'est le Campus numérique de l'AUF [Agence Universitaire de la Francophonie] qui permet à la population étudiante de la Capitale de pouvoir accéder à cette possibilité. Dans quelques rares exceptions, il y a des laboratoires d'enseignement, mais on ne dispose pas d'informations précises quant à leur état. »

La structure organisationnelle du système d'enseignement haïtien qui résulte de la Réforme Bernard est constituée d'un niveau fondamental de 9 ans répartis en trois cycles (4+2+3), un niveau secondaire de 4 ans qui culmine en un diplôme, le 2^{ème} baccalauréat ou bac II, et un niveau supérieur de durée variable (3 à 5 ans pour la licence, 2 ans pour la maîtrise (après la licence), et 6 à 7 ans pour le doctorat que très peu d'IES octroient). Il est à noter que cette structure n'est pas en vigueur partout et que certaines écoles continuent de fonctionner selon la structure traditionnelle de 6+4+3 pour l'enseignement pré-universitaire. L'admission à l'université est conditionnée par l'obtention du Bac II et la réussite à un examen d'entrée. L'octroi de la licence est conditionné par la défense d'un mémoire. La formation est gratuite dans les IES publiques tandis qu'elle est sujette à des coûts plutôt élevés dans les IES privées, ce qui en rend l'accès difficile aux élèves doués provenant de familles démunies. Très peu de ces institutions octroient des bourses d'études. Il existe cependant une organisation privée à but non lucratif, la Haitian Education Leadership Program (HELP) qui octroie un nombre limité de bourses d'études à des élèves recrutés à l'échelle nationale sur base de mérite et de besoins financiers.

1.2 L'Université d'État d'Haïti (UEH)

L'Université d'État d'Haïti est la plus importante institution d'enseignement supérieur d'Haïti, avec 15.000 étudiants et 800 enseignants en 2005, soit environ la moitié des étudiants du niveau supérieur (Gosselin et Jean, 2005). Sa mission est de former des professionnels dans tous les domaines du savoir ainsi que des services de base au bénéfice de la population haïtienne. C'est elle qui, par le passé, a formé le plus de cadres pour le service de la société haïtienne.

Bien que créée en 1960, certaines de ses facultés constituantes sont très anciennes et datent de la seconde moitié du 19^{ème} siècle ou du début du 20^{ème} siècle. L'acte fondateur de l'UEH a été un décret du Président François Duvalier promulgué à la suite à une grève des étudiants et visant à

soumettre l'institution à un contrôle politique. La Constitution de 1987, adoptée après la fin de la dictature de Duvalier Père et Fils, en réaction, octroie à l'UEH l'autonomie et l'indépendance sans toutefois que soit précisé dans un cadre législatif et normatif la nature de cette indépendance en rapport avec l'État. Le Conseil de l'Université, l'instance suprême de direction de l'UEH, adopte en 1997, par suite de négociations avec le Ministère de l'Éducation Nationale, à titre transitoire (en attendant l'adoption d'un cadre juridique définitif), un énoncé de Dispositions Transitoires (DT) qui sont toujours en application aujourd'hui. L'article 4 de ces DT stipule notamment : « L'UEH fondera son indépendance et son autonomie sur le principe de la participation et de la représentation. Au nom de ce principe, les responsabilités de l'Administration Centrale sont désignés par élection ». Il en résulte que les dirigeants de l'UEH, à tous les niveaux, sont nommés à travers un processus électoral auquel participent les professeurs, les étudiants et le personnel administratif. Tout en prenant acte du fait que l'UEH a toujours été au centre de mouvements de protestation contre la dictature et en faveur des droits humains, et tenant compte du fait que la décision d'un ministre de l'éducation de dissoudre le Conseil de l'Université avait provoqué une grave crise en 2002 (cf. « Historique et mission de l'UEH », posté sur son site Internet), il faut tout de même reconnaître que ce mode d'administration des affaires de l'université, bien que meilleur que le précédent selon lequel tous les doyens de l'UEH étaient nommés par le gouvernement, n'est pas l'un des plus efficaces. Les auteurs du rapport de mission réalisée en 2005 et consacrée à l'étude de la Faculté de Médecine et de Pharmacie et de la Haute Direction de l'UEH (Gosselin et Jean, 2005), observent que ce mode de gestion n'assure pas que les personnes les plus compétentes seront celles qui seront élues, et pose aussi un problème d'imputabilité (accountability), car il est incertain si elles sont imputables à leurs chefs hiérarchiques ou à leurs électeurs. Concernant la gestion de la Haute Direction de l'UEH, les mêmes auteurs tirent la conclusion suivante : « Quelle que soit la composante étudiée, il n'existe pas de normes génériques puis détaillées pour guider de façon cohérente et harmonieuse la prise de décision concernant par exemple la gestion de la clientèle étudiante, le recrutement et l'évaluation des enseignants, la qualité et la pertinence des programmes d'étude, l'évaluation des unités d'enseignement et les structures d'organisation des établissements. Cette absence est notoire au sein de chaque établissement, entre ceux-ci, puis entre ceux-ci et la haute direction de l'UEH ».

Concernant la clientèle estudiantine, le rapport déplore la capacité d'accueil très limitée des établissements ; le haut taux de déperdition en première année ; l'inexistence d'informations statistiques ; le manque d'encadrement des étudiants par les professeurs.

Concernant le corps professoral, celui-ci est constitué essentiellement de vacataires mal rémunérés, ayant très peu de contact avec les étudiants, la plupart ne détenant que la licence ou la maîtrise, et rarement soumis à un système d'évaluation.

Concernant les programmes d'études : leur contenu est souvent théorique et non révisé ; les méthodes d'enseignement sont inadaptées aux adultes ; les méthodes d'évaluation de l'apprentissage des étudiants font appel surtout à la mémoire. D'autre part, comme les frais de

scolarité sont peu élevés, nombre d'étudiants peuvent prendre jusqu'à dix ans pour produire le mémoire exigé en fin d'études pour l'obtention de la licence.

1.3 Conclusions/Recommandations

L'analyse qui précède a souligné de nombreux points faibles du système d'enseignement supérieur et suggère quelques directions vers lesquelles on pourrait faire des recommandations pour remédier à ces faiblesses.

- La concentration des IES dans le Département de l'Ouest et surtout à Port-au-Prince, en même temps qu'elle favorise le développement de ce département au détriment des autres départements et encourage la migration interne vers la ZM de PaP, augmente aussi la vulnérabilité du système aux calamités naturelles. L'offre d'enseignement supérieur ainsi que des autres services sociaux et le développement économique devrait être plus décentralisés.
- La capacité d'accueil des IES devrait être augmentée afin de pouvoir absorber une plus grande proportion des bacheliers et subvenir aux besoins du pays en cadres qualifiés qui lui font énormément défaut.
- Il est urgent (au niveau du pouvoir législatif) de résoudre le problème de la gouvernance du système d'enseignement supérieur, afin de permettre à l'État d'étendre son autorité sur tout le système (y compris l'UEH) et d'en contrôler la qualité. Le système fonctionnait en l'absence d'un cadre légal définissant les attributions des instances dirigeantes afin de permettre le pilotage et la supervision du système, y compris la régulation du secteur non public de l'enseignement supérieur.
- Le système existant de gouvernance au sein de l'UEH mériterait d'être reconsidéré, car il n'assure ni l'efficacité de son administration, ni l'imputabilité (accountability) de ses administrateurs.
- Afin de rehausser la qualité de l'enseignement, le système devrait trouver les ressources financières nécessaires pour recruter un plus grand nombre de professeurs à temps plein et ayant une formation académique plus avancée (plus de titulaires de PhD et de Master)
- Une part du budget des IES devrait être consacrée au financement de la recherche. La plupart des IES n'ont aucun programme de recherche fondamentale ou appliquée, en articulation avec le secteur productif.
- Les IES devraient être dotées de laboratoires bien équipés et de bibliothèques universitaires adéquates pour soutenir les travaux de recherche. La meilleure aide que la communauté internationale pourrait accorder aux IES d'Haïti serait de leur donner l'accès libre à des bibliothèques numériques pour faciliter la recherche.
- Le mémoire de graduation ne devrait être requis des étudiants que dans un nombre limité de programmes de licence. Il n'est pas nécessaire dans la plupart des programmes et retarde inutilement la finition des études du premier cycle.

1.4 Références

- Gosselin, Roger ; Jean, Pierre. 2005. *Rapport de mission réalisée du 22 mai au 4 juin 2005*. Disponible en ligne sur le site/blog de Stanley Lucas et téléchargé le 3 février 2010 à l'adresse suivante : <http://solutionshaiti.blogspot.com/2007/11/haiti-dossier-universite-detat-lettre.html>
- Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation (GTEF). 2009. *Document de consultation : façonnons l'avenir*. Port-au-Prince : GTEF. <http://www.commissioneducation.ht/images/documentspublics/gtef-documentconsultationavenir.pdf>
- Library of Congress. 2001. *A Country Study : Haiti*. <http://lcweb2.loc.gov/frd/cs/httoc.html>
- MENJS. 2004. *Le développement de l'éducation : rapport national*. MENJS. <http://www.ibe.unesco.org/International/ICE47/English/Natreps/reports/haiti.pdf>
- MENFP. 2007. *La Stratégie Nationale d'Action pour l'Éducation Pour Tous*. Port-au-Prince : MENFP. http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Haiti/Haiti_EFA.pdf
- Université d'État d'Haïti. 2009. *Guide du postulant à l'Université d'État d'Haïti. Programmes du Premier Cycle*. Port-au-Prince : UEH
- Wolff, Lawrence. 2008. *Education in Haiti : The Way Forward*. Washington, D.C.: Partnership for Educational Revitalization in the Americas (PREAL).

1.5 Annexes

1. Liste des institutions d'enseignement supérieur d'Haïti en 2008

PUBLIQUES			
#	Nom	Date de fondation	Localisation (dépt.)
1	Université d'État d'Haïti	1960	
	1.1. Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV)		Ouest
	1.2. Faculté de Droit et des Sciences Économiques (FDSE)		Ouest
	1.3 Faculté des Sciences (FDS)		Ouest
	1.4 Faculté de Médecine et de Pharmacie (FMP)		Ouest
	1.5 Faculté d'Odontologie (FO)		Ouest
	1.6 Faculté des Sciences Humaines (FASCH)		Ouest
	1.7 Instit. Natl. d'Adm., de Gstn. et de Htes. Et. Int.(INAGHEI)		Ouest
	1.8 Faculté d'Ethnologie (FE)		Ouest
	1.9 École Normale Supérieure (ENS)		Ouest
	1.10 Faculté de Linguistique Appliquée (FLA)		Ouest
	1.11 Institut d'Études et de Rech. Afr. D'Haïti (IERAH)		Ouest
	1.12 Faculté de Droit et des Sc. Econ. Des Gonaïves (FDSEG)		Artibonite
	1.13 Faculté de Droit et des Sc. Econ. Du Cap		Nord
	1.14 École de Droit de Fort-Liberté		Nord-Est
	1.15 École de Droit de Hinche		Centre
	1.16 École de Droit de Jacmel		Sud-Est
	1.17 Faculté de Droit et des Sc. Écon. des Cayes		Sud
	1.18 École de Droit et des Sc. Écon. de Port-de-Paix		Nord-Ouest
2	École Nationale des Infirmières de Port-au-Prince		Ouest
3	École Nationale des Infirmières de Jérémie		Grand-Anse
4	École Nationale des Infirmières du Cap-Haïtien		Nord
5	École Nationale des Infirmières des Cayes		Sud
6	Université Publique du Sud aux Cayes	1922	Sud
7	Université publique de l'Artibonite aux Gonaïves	1867	Artibonite
8	Université Publique du Nord au Cap-Haïtien	1986	Nord
9	École Natle. Supérieure de Technologie (ENST)	1981	Ouest
10	Ctre. de Tech.de Planif.etd'Éco. Appliq. (CTPEA)	1986	Ouest
11	École Nationale des Arts (ENARTS)		Ouest
12	École Nationale d'Administr. Financière (ENAF)		Ouest
13	Ctre. de Format. des Enseignants du Fondamental		Ouest
14	École Nationale de Géologie Appliquée (ENGA)		Ouest
PRIVÉES			
15	Inst. Univ. des Sc. Jurid. et de Dvt. Rég. (INUJED)	1997	Nord
16	École Supérieure de Chimie (CHEMTEK)	1982	Ouest
17	Écle. Spre. Cathol. de Droit de Jérémie (ESCDROJ)	1995	Grand-Anse
18	Université de l'Académie Haïtienne (UAH)	1991	Ouest

19	Institut de Formation Adm. et Commerc. (IFAC)	1994	Ouest
20	Université Notre Dame d'Haïti (UNDH)	1996	Ouest/Sud/Nord
21	Institut de Gestion et d'Économie du Centre (IGEC)	1995	Centre
22	Acad. Natle. Diplomatique et Consulaire (ANDC)	1988	Ouest
23	École des Cadres en Éducation Spécialisée (ECES)	1995	Ouest
24	Université Adventiste d'Haïti (UNAH)	1989	Ouest
25	École de Droit de Ouanaminthe (EDU)	1999	Nord-Est
26	École Supérieure d'Infotronique d'Haïti (ESIH)	1995	Ouest
27	Séminaire de Théologie Évangélique	1918	Ouest
28	Centre Internatl. de Recherche et de Dévt. (CIRD)	1999	Ouest
29	Institut Supérieur de Formation Pol. et Soc. (SPOS)	1998	Ouest
30	Université Nouvelle Grand-Anse (UNOGA)	1997	Grand-Anse
31	Université Para-Médicale (Université Bellevue)	1985	Ouest
32	Université Épiscopale d'Haïti (UNEP)	1992	Ouest
33	École de Droit des Nippes	1998	Nippes
34	Université Lumière (UL)	1994	Ouest
35	Institut Supr. des Sc. Écon., Pol. et Jur. (ISSEPJ)	1978	Ouest
36	Collège Universitaire de Christianville (CUC)	1990	Ouest
37	Institut de Nursing (UNIROP)	1998	Ouest
38	Université de la Fondation Aristide	2000	Ouest
39	Fac. des Sc. de l'Éduc. Regina Assumpta (FERA)	1995	Nord
40	Institut des Hautes Études Comm. et Écon. (IHECE)	1961	Ouest
41	Académie des Sciences Pures et Appliquées (ASPA)	1993	Ouest
42	Ctre. U. de Gtn et d'Adm. Mauric. Laroche(CUM L)	1995	Ouest
43	Université Métropole d'Haïti (UMH)	1987	Ouest
44	École Supérieure de Technologie d'Haïti (ESTH)	1991	Ouest
45	Université Autonome de Port-au-Prince (UNAP)	1998	Ouest
46	Faculté des Sciences Appliquées (FSA)	1983	Ouest
47	Université Jean Price-Mars (UJPM)	1991	Ouest
48	Université Chrétienne du Nord d'Haïti (UCNH)	1987	Nord
49	Université Roi Henry Christophe (URHC)	1980	Nord
50	Université Américaine des Cayes (UNAC)	1987	Sud
51	Inst. Supr. d'Ét. Pour. les Carr. Paraméd. (ISCPM)	1990	Ouest
52	Institut Universit. Quisqueya-Amérique (INUQUA)	1988	Ouest
53	Université Quisqueaya (UNIQ)	1990	Ouest
54	Université de Port-au-Prince	1983	Ouest
55	Ctre. de Rech. en Éduc. et d'Interv. Psych. (CREFI)	1993	Ouest/Grand-Anse
56	Université Royale d'Haïti (URH)	1990	Ouest
57	Univ. Améric. des Sci. Mod. d'Haïti (UNASMOH)	1998	Ouest
58	Institut de Formation Universitaire et Professionnelle	2002	Ouest
59	Institut des Relat. Internat. et des Sciences Sociales	2003	Ouest
60	Windsor-Banyan College	2003	Ouest
61	Institut Supérieur de Traduction et d'Interprétariat	2000	Ouest
62	Ctre. Carib. des Htes. Étud. Com. et Écon. (CCHC)	2000	Ouest

63	Centre Univ. de Managt. et de Productivité (CMP)	1997	Ouest
64	The Yorker International University	2004	Ouest
65	Université Oxford d'Haïti	2001	Ouest
66	Université Polytechnique d'Haïti	2001	Ouest
67	Institut Haïtien des Sciences Administratives (IHSA)	1994	Ouest
68	Institut d'Études Polytechniques	2004	Ouest
69	Millenium International University of the Americas	2002	Ouest
70	Université Technologique de la Grand-Anse	2002	Grand-Anse
71	Université Métropolitaine Anacaona	2004	Ouest
72	International Mangement University (IMU)	2004	Ouest
73	Université Caraïbe (UC)	1990	Ouest
74	Centre d'Études Diplomatiques et Internat. (CEDI)	1997	Ouest
75	Institut Supérieur Technique d'Haïti (ISTH)	1962	Ouest
76	Instit. Supr. des Sci. de l'Édu., de Gstn. et du Dévt.	2004	Ouest
77	Ctre. d'Études Sup. et de Form. Continue (CESFCO)	1982	Ouest
78	Université Joseph Lafortune (JLF University)	2002	Ouest
79	Université Queensland (UQ)	1996	Ouest
80	Institut de Langue Espagnole (ILE)	2003	Ouest
81	Centre de Formation et de Dévt. Économ. (CFDE)	2003	Ouest
82	Université Fond Dwa (Route de Jacmel)		Sud-Est
83	Fondation Jean XXIII	2005	Ouest
84	Ctre. de Rech. en Fin., Inform. et Mngt. (CREFIMA)	2004	Ouest
85	Université Ruben Leconte	2002	Ouest
86	Institut Caribéen de Géographie Appliquée (ICGA)	2005	Ouest
87	Ctre. Spécialisé de Leadership pour un Mngt. Créatif	2005	Ouest
88	Instit. de Form. et de Rech. pour le Progrès de l'Ensgnt. Class. et Tech.	2002	Ouest
89	Faculté Craan d'Haïti (FCH)	1996	Ouest
90	Instit. Univ. des Sciences et de Technologie(INUST)	2005	Ouest
91	Université Polyvalente d'Haïti (UPH)	2003	Ouest
92	Université Valparaiso (UV)	2006	Nord-Ouest
93	Université Indépendante de l'Artibonite (UIA)	2006	Artibonite
94	Espace Enseignement à Distance (EED)	2005	Artibonite
95	Université Nobel d'Haïti (UNH)	2006	Ouest
96	École Supérieure d'Isaac Newton		Ouest
97	Le Centre Universitaire (CU)	2003	Ouest
98	Institut Louis Pasteur (ILP)	2003	Ouest
99	International Open University (IOU)		Ouest
100	Université G.O.C.	1982	Ouest
101	Institut Supérieur des Cadres Pol. et Adm.(ISCPAD)	1986	Ouest
102	Grand Séminaire Notre Dame (GSND)		Ouest
103	Faculté des Études Supérieures d'Haïti (FESH)	1984	Ouest
104	Institut de Technologie Électronique d'Haïti (ITEH)	1977	Ouest
105	Centre Haïtien de Formation des Journalistes	1986	Ouest
106	Centre d'Études Techniques Médicales (CETM)	1991	Artibonite

107	Centre de Formation Paramédicale		Ouest
108	Institut Universitaire d'Études Spécialisées		Ouest
109	Centre Universitaire de Commerce d'Haïri (CUCH)		Ouest
110	École Supérieure de Journal. et de Communication	1994	Ouest
111	Institut d'Étude et de Rech. en Sci. de l'Éducation		Artibonite
112	Instit. Sup. d'Adm., de Comm., de Gest. et d'Inform.	1991	Ouest
113	Institut Supérieur d'Étude Océanique		Ouest
114	Instit. Magnifica École Supre de Liturgie d'Enseignement de la Famille Myriam	1992	Ouest
115	Institut Supérieur d'Études Paramédicales	1989	Ouest
116	Université Chrétienne d'Haïti des Gonaïves	1987	Artibonite
117	Faculté des Sciences Infirmières (fSI)	1987	Ouest
118	Conservation des Sciences Techniques		Ouest
119	Centre des Hautes Études Commerciales de PaP		Ouest
120	École Supérieure Polytechnique d'Haïti	1992	Ouest
121	Univ. Victoria, Mission Foi Apostolique Maranatha		Artibonite
122	Institut des Hautes Études Paramédicales (IHEPM)		Ouest
123	Ctre. Univ. Internat. et Technique de Saint Gérard		Ouest
124	Institut Univ. et Technique d'Haïti (INUTECH)		Ouest
125	Instit. des Htes Études Polyvalentes d'Haïti (INEPH)		Ouest
126	Institut Anacobel d'Haïti		Ouest
127	Institut Privé de Gestion et d'Entrepreneuriat		Ouest
128	Instit. Supr. Natl. d'Adm. et de Communic. (ISNAC)		Ouest
129	Université Libre d'Haïti (ULH)		Ouest
130	Centre d'Études Paramédicales de Port-au-Prince		Ouest
131	Institut de Formation à Distance Assistée (IFDA)		Ouest
132	Institut Supr. d'Informatique et d'Admin. (ISCAD)		Ouest
133	Inst. Supr. des Htes. Étd. Méd. de la Car.(ISHEPAC)		Ouest
134	Ctre. Prat. de Compt., de Gstn., d'Inform. et de Secrét. (CPCIGES)		Ouest
135	Inst. Spr. de Bibliothéconomie, de Gstn. et d'Inform.		Ouest
136	Inst. de Tech. des Commun. et Param. (ITECOPAM)		Ouest
137	Centre de Formation Paramédicale		Ouest
138	Université MLK		Ouest
139	Université d'Été du CEREK		Ouest
140	Institut Supérieur d'Admin. et de Gestion (ISAG)		Ouest
141	Institut Supr. de Commerce et d'Inform. (ISCINFO)		Ouest
142	Centre Universitaire des Arts et Métiers		Ouest
143	Centre Universitaire Polytechnique d'Haïti (CUPH)		Ouest
144	Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion		Ouest
145	Ctre. Univ. de Form. de Tchnciens. en T. P.(CFTTP)		Ouest
146	Université Internationale d'Haïti (UNIH)		Ouest
147	Faculté des Sciences Administ. et Informatiques		Ouest
148	Institut d'Enseignement Polytechnique		Ouest
149	CEFODEV		Ouest

150	Université Saint Thomas d'Aquin		Ouest
151	Université Cœurs-Unis (UCU)		Ouest
152	Université de la Grâce		Ouest
153	Institut National Haïtien des Sciences de la Santé		Ouest
154	Institut Supérieur des Hautes Études Commerciales		Ouest
155	Institut Universitaire de Formation des Cadres		Ouest
156	Université Gregor Mendel		Ouest
157	Ctre. de Rech. et de Form. Écon. et Soc. pr le Dévt.		Ouest
158	École de Droit de Saint-Marc		Artibonite
159	École Nationale de Technologie Médicale	1998	Ouest
0	Inst. de la Francoph.. Pr. la Gstn ds. la Car. (IFGCar)	1987 ?	Ouest

- Les numéros en **gras** correspondent aux 7 établissements publics et 48 établissements privés (soit 55 établissements en tout) dont les diplômes sont légalisés par la DESRS. Rien n'est dit concernant la légalisation des diplômes octroyé par les 7 autres établissements publics. Parmi les 48 établissements privés qui sont autorisés à fonctionner, il y a cependant un établissement qui ne figure pas sur la liste des 159 établissements (reproduite ci-dessus) fournie par la DESRS. Il s'agit de *l'Institut Supérieur de Recherche et de Développement Technologique (ISRDT)*. A noter également que l'IES numérotée 0 en bas de la liste, l'IFGCAR, a été omise de la liste bien qu'elle ait été créée sur l'initiative du gouvernement haïtien et de l'AUF et qu'elle soit certainement reconnue de l'Etat haïtien.

Source : MENFP/Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DESRS). Décembre 2008

2. Effectifs des étudiants et des professeurs en Haïti en 2005 et 2006

IES	Professeurs	Étudiants		
Publiques	UEH (2005) : 800	UEH (2005) :	15.000	28.000
		Autres		
Privées			12.000	
Total			40.000	

Source : MENFP, 2007, cité dans Wolff, 2008, p.5 ; Gosselin et Jean, 2005

3. Estimations des effectifs totaux par niveau d'études et par type d'établissements pour l'an 2006

	Public	Privé	Total
1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles du F.	390000	1716000	2106000
3 ^{ème} cycle du Fondam.	87400	248900	336300
Secondaire	55400	181800	237200
Supérieur	28000	12000	40000

Source : MENFP. 2007. *La Stratégie Nationale d'Action pour l'Éducation Pour Tous*. Port-au-Prince : MENFP. Reproduit dans Wolff, Lawrence. 2008. *Education in Haiti : The Way Forward*. Washington, D.C.: Partnership for Educational Revitalization in the Americas (PREAL), p.5.

4. Tableau de répartition des établissements d'enseignement supérieur selon leur statut

	Publics	Privés				Total
		Autorisés	Non autorisés, mais dossiers à l'étude	Non autorisés et sans dossiers à l'étude	Autres	
Nombre	14	48	52	28	17	159
Pourcentage	8.8%	30.2%	32.70%	17.61%	10.69%	100%

Source : MENFP/Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DESRS), Décembre 2008

5. Quelques données sur l'Université d'État d'Haïti (UEH)

Faculté	Nombre d'étudiants							Professeurs	
	Effectifs en 2005-2006♦				Effectifs en 2008-2009♦♦			Morts en 2010 (bilan provisoire)	Morts en 2010 (bilan provisoire)
	Hommes	Femmes	Total	%	Total	%	1 ^{ère} année		
École Normale Supérieure (ENS)			550	5.1%	500	5.8%	175		
Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV)	402	21	423	4%	410	4.8%	100		
Faculté des Sciences Humaines (FASCH)	2083	608	2691	25.2%	1500	17.4%	300 (150x2)		
Faculté des Sciences (FDS)	559	56	615	5.8%	580	6.7%	200		
Faculté de Droit et des Sciences Économiques (FDSE)	627	779	1406	13.1%	1500	17.4%	500 (250x2)		
Faculté d'Ethnologie (FE)	552	232	784	7.3%	900	10.4%	250		
Faculté de Linguistique			200	1.9%	500	5.8%	120	200†	4† (dont le doyen et le

Appliquée (FLA)										vice-doyen)
Faculté de Médecine et de Pharmacie (FMP)	550	175	725	6.8%	650	7.5%	165			
Faculté d'Odontologie (FO)			150	1.4%	90	1%	30			
IERAH/ISERSS**	272	77	349	3.3%	500	5.8%	200			
INAGHEI***			2800	26.2%	1500	17.4%	300			
Total (ZM de PaP)*			10693	100%	8630	100%	2340	300†		20†
Campus de province										
Faculté de Droit et des Sc. Econ. Des Gonaïves (FDSEG)										
Faculté de Droit et des Sc. Econ. Du Cap										
École de Droit de Fort-Liberté										
École de Droit de Hinche										
École de Droit de Jacmel										
Faculté de Droit et des Sc. Écon. des Cayes										
Total (Province)			7932	42.6%						
Total UEH			18625							

* Ces données ne concernent que les campus de l'UEH situés dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince, dans le département de l'Ouest. L'UEH possède aussi des campus dans six autres départements sur lesquels les données manquent.

**Institut d'Études et de Recherches Africaines/Institut Supérieur d'Études et de Recherches en Sciences Sociales

***Institut National d'Administration, de Gestion, et des Hautes Études Internationales

◆Source : Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation (GTEF). 2009. *Document de consultation : Façonnons l'avenir*. Port-au-Prince : Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation (Commission présidentielle). Disponible en ligne et téléchargé le 14 février 2010 à l'adresse suivante :

<http://www.commissioneducation.ht/images/documentspublics/gtef-documentconsultationavenir.pdf>

◆◆Source : Université d'État d'Haïti. 2009. *Guide du postulant à l'Université d'État d'Haïti. Programmes du Premier Cycle*. Port-au-Prince : UEH. Disponible en ligne et téléchargé le 14 février, 2010, à l'adresse suivante : <http://ueh.edu.ht/etudes/Inscriptions/Guide2.pdf>.

† Source : Radio Kiskeya. *L'UEH rend hommage à environ 350 professeurs, étudiants et employés décédés*. Lundi 15 février 2010. Disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://radiokiskeya.com/spip.php?article6536>

2. L'impact du tremblement de terre sur l'enseignement supérieur

2.1 Bilan photographique* de l'impact du séisme sur les bâtiments de quelques IES publiques et privées de Port-au-Prince

**L'INURED est redevable à l'organisation Haitian Education Leadership Program (HELP) pour la presque totalité des photos reproduites dans ce dossier, qu'ils ont mises à notre disposition sans hésitation. Ce sont des photos qui, bien que prises par des amateurs photographes, n'en fournissent pas moins un témoignage éloquent des dégâts qu'ont subis les IES de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince suite au séisme du 12 janvier 2010. Nous les remercions pour leur bonne volonté et leur collaboration.*

Les IES représentées dans cette documentation photographique

	IES PUBLIQUES
1	Université d'État d'Haïti
	1.1. Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV)
	1.2. Faculté de Droit et des Sciences Économiques (FDSE)
	1.3 Faculté des Sciences (FDS)
	1.4 Faculté de Médecine et de Pharmacie (FMP)
	1.5 Faculté d'Odontologie (FO)
	1.6 Faculté des Sciences Humaines (FASCH)
	1.7 Instit. Natl. d'Adm., de Gstn. et de Htes. Et. Int.(INAGHEI)
	1.8 Faculté d'Ethnologie (FE)
	1.9 École Normale Supérieure (ENS)
	1.10 Faculté de Linguistique Appliquée (FLA)
	1.11 Institut d'Études et de Rech. Afr. D'Haïti (IERAH)
2	École Nationale des Infirmières de Port-au-Prince
9	École Natle. Supérieure de Technologie (ENST)
10	Ctre. de Tech.de Planif.etd'Éco. Appliq. (CTPEA)
11	École Nationale des Arts (ENARTS)
12	École Nationale d'Administr. Financière (ENAF)
	IES PRIVÉES
16	École Supérieure de Chimie (CHEMTEK)
20	Université Notre Dame d'Haïti (UNDH)
22	Acad. Natle. Diplomatique et Consulaire (ANDC)
26	École Supérieure d'Infotronique d'Haïti (ESIH)
34	Université Lumière (UL)
40	Institut des Hautes Études Comm. et Écon. (IHECE)
45	Université Autonome de Port-au-Prince (UNAP)
52	Institut Universit. Quisqueya-Amérique (INUQUA)
53	Université Quisqueya (UNIQ)
54	Université de Port-au-Prince
73	Université Caraïbe (UC)
85	Université Ruben Leconte
89	Faculté Craan d'Haïti (FCH)
100	Université G.O.C.
123	Ctre. Univ. Internat. et Technique de Saint Gérard
01	Inst. de la Francoph.. Pr. la Gstn ds. la Car. (IFGCar)
02	Quatre Grands Séminaires Catholiques (CESADES, CIFOR, Grand Séminaire Notre Dame)

	à Cazeau, Grand Séminaire Notre Dame à Turgeau)
--	---